

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 29 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le **29 août**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 août 2014, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

**Étaient Présents** : Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD, Jean-Luc LAUVERJAT, Bernadette CORJON, Jean-Marc SECQUEVILLE, Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD (a reçu procuration de Jean-Claude GOMA), Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Dominique DE WILDE, Raul DA SILVA BRAS, Dorothée GALOPIN, Monique PIOT, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Maryse TRIPIER, Dominique DENIS, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Jean-Claude GOMA (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

Bernadette CORJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 27 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le Comice agricole se tiendra les samedi 30 et dimanche 31 août à Châtillon-Coligny. La Mairie de Châtillon recherche des bénévoles pour gérer les entrées de ville et les parkings. La Commune de Nogent sur Vernisson n'a pas pu mettre à disposition les services techniques en amont de la manifestation, en raison de l'avancement des travaux de l'école élémentaire.
- Le permis de construire de la station d'épuration a été accordé courant juin 2014. L'ordre de service de la phase d'exécution des travaux sera donné fin septembre. Un représentant de MSE / Véolia propose d'organiser une visite de station d'épuration utilisant le procédé Organica pour les nouveaux conseillers municipaux.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Avenants au marché de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'avenants au marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension de l'école élémentaire, établis par la maîtrise d'œuvre :

Lots / Entreprises	Montant Marché Initial HT	Avenant n°1 HT	Avenant n°2 HT	Nouveau montant marché HT
N°5 – Bethoul	171 983.16 €	14 188.74 € (voté le 28 mai 2014)	<b>4 524.00 €</b>	190 695.90 €
N° 9 – JMB Carrelage	19 849.00 €	375.00 € (voté le 28 mai 2014)	<b>800.00 €</b>	21 024.00 €
N° 10 – Neyrat	33 250.00 €	<b>4 315.16 €</b>		37 565.16 €
N° 12 – Segima	53 113.98 €	14 345.69 € (voté le 28 mai 2014)	<b>- 2 516.38 €</b>	64 943.29 €
N° 13 – Meunier	124 323.69 €	<b>5 665.43 €</b>		129 989.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des travaux et l'ajout des prestations supplémentaires,
- APPROUVE les projets d'avenants supplémentaires au marché de travaux passé avec les entreprises,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dits avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Au cours des débats, Monsieur le Maire présente les modifications contenues dans les différents avenants soumis au Conseil Municipal :

- lot 5 : reprise des allèges des fenêtres dans les classes existantes, suite au changement de châssis des fenêtres
- lot 9 : installation d'une trappe de vide technique dans les sanitaires
- lot 10 : peinture des classes existantes (3 murs blancs, 1 mur coloré)
- lot 12 : moins-values (cordon chauffant, alarme incendie, disjoncteur du restaurant scolaire et bornes wifi) ; ajout d'un Switch pour la baie de brassage et d'un interrupteur avec dérogation
- lot 13 : remplacement des gravillons par du béton désactivé pour l'espace d'attente des parents, rampe d'accès pour la sortie sud de la salle de motricité

## **2/ Avenant au marché d'aménagement des abords de l'école élémentaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant au marché de travaux relatif à l'aménagement des abords de l'école élémentaire, établi par la maîtrise d'œuvre :

Entreprise	Montant Marché Initial HT	Avenant n°1 HT	Nouveau montant marché HT
Meunier	144 555,15 €	29 639,19 €	174 194,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des travaux et l'ajout des prestations supplémentaires,
- APPROUVE le projet d'avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise, tel que figurant au tableau ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dits avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Au cours des débats, Monsieur le Maire présente les modifications contenues dans l'avenant soumis au Conseil :

- Clôture séparative avec le voisin, sur une longueur de 22 mètres
- Barrières Lisbonne, pour assurer la protection de l'accès PMR sur la partie basse de la rampe PMR
- Modification des escaliers du parvis, pour respecter les normes en matière de hauteur de marche (16 cm maximum) et rattraper un delta de 26 cm dans l'implantation initiale de l'escalier
- Garde corps métallique du parvis, à la place des parpaings initialement prévus, pour améliorer l'aspect esthétique de la façade. Le garde corps métallique sera également prolongé sur la partie haute de la rampe d'accès PMR pour des raisons de sécurité.

Monsieur Philippe Moreau souligne le coût important de ces modifications. Monsieur le Maire précise que des négociations ont été menées avec l'entreprise titulaire du marché.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces travaux ne seront pas achevés à la rentrée scolaire. L'espace sera entièrement sécurisé pour la rentrée. L'espace « Dépose-Minute » devra faire l'objet d'une surveillance particulière lorsqu'il sera mis en service. Une communication auprès des parents devra être réalisée.

Madame Dominique Denis s'interroge sur le trajet emprunté par les bus. Monsieur le Maire précise que, pour le moment, le trajet des bus reste inchangé, mais qu'une solution devra être trouvée en raison de la dégradation du chemin. Une réflexion est menée pour que les bus empruntent la voie située sur le côté sud de l'école.

Madame Dominique Denis souhaite savoir si les travaux continueront pendant le temps scolaire. Monsieur le Maire précise que l'extension de l'école est quasi terminée. Seules les deux dernières classes de l'existant nécessitent encore la présence des peintres ; celles-ci

seront isolées afin de permettre aux peintres d'achever rapidement les travaux. L'isolation extérieure du bâtiment existant sera réalisée pendant les vacances de la Toussaint. Enfin, l'aménagement des abords se poursuivra pendant le temps scolaire.

Madame Simone Touchard souhaite savoir si des stores seront posés dans les classes. Madame Monique Piot souligne que la ventilation double flux devrait permettre de réguler la température.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le tracé de la clôture de la cour a été modifié afin de conserver un accès direct au plateau sportif.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réception des travaux aura lieu le mercredi 3 septembre à 16h. Il précise tout de même que les travaux sur l'existant ont révélé un problème de fuites au niveau de la toiture existante qui a plus de 50 ans. 600 m<sup>2</sup> de toiture seront à reprendre.

Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble du personnel (services techniques, agents d'entretien), ainsi que les élus, dont le travail a permis de tenir les délais. L'aménagement intérieur des classes et de la partie neuve n'a pu commencer que le mardi 26 août. Monsieur le Maire fait part de la satisfaction de l'équipe enseignante.

### **3/ Demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret dans le cadre des aides à la voirie communale 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a décidé de procéder à des travaux d'aménagement de voirie relevant de sa compétence. Ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, consistent en l'aménagement de places de stationnement devant l'école élémentaire, pour un coût total de 20 253, 66 euros HT.

Aussi, ces travaux, de par leur nature, sont susceptibles de bénéficier d'aides à la voirie communale au titre des « Amendes de Police », à hauteur de 50 % des dépenses engagées ; lesquelles aides sont réparties au niveau départemental par le Conseil Général du Loiret.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces subventions auprès du Conseil Général du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter l'octroi d'aides auprès du Conseil Général du Loiret, au titre des « Amendes de Police », pour l'aménagement de places de stationnement devant l'école élémentaire,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

### **4/ Budget principal / Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2014, notifié par courrier en date du 28 mai 2014, s'élève à 2 239 euros. Les crédits inscrits à l'article 73925 du Budget Primitif 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de prendre une Décision Modificative.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

Objet Prélèvement FPIC 2014

Chapitre	Compte	Dépense ou recette	Libellé imputation	
022	022	Dépenses	Dépenses imprévues	- 239 €
014	73925	Dépenses	Prélèvement au profit du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	+ 239 €

	Budget primitif - chapitre	nouvel alloué - chapitre
Chapitre 022-Dépenses imprévues	139 049.05 €	138 810.05 €
Chapitre 014-Atténuation de produits	2 000.00 €	2 239.00 €

### **5/ Convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes et la Commune**

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires, la Commune a sollicité auprès de la Communauté de Communes la mise à disposition d'un adjoint d'animation, à raison de 3 h par semaine en période scolaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes et la Commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **6/ Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du Relais des Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune met à disposition du Relais des Assistantes Maternelles la salle de garderie périscolaire, située au 14 rue de Varennes, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, pour l'organisation des rencontres itinérantes du mardi matin et la permanence administrative hebdomadaire du mardi après-midi.

La Communauté de Communes a sollicité auprès de la Commune la mise à disposition du bureau de la médiathèque pour la tenue des permanences administratives hebdomadaires. Les rencontres itinérantes seront maintenues dans les locaux de la garderie périscolaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du Relais des Assistantes Maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du Relais des Assistantes Maternelles,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Au cours des débats, Monsieur le Maire précise que la responsable du Relais des Assistantes Maternelles a pris contact avec l'animatrice de la médiathèque communale pour établir les conditions de mise à disposition. La responsable du RAM utilisera le bureau de la médiathèque l'après-midi pour sa permanence administrative. La porte latérale de la médiathèque permet un accès direct au bureau, ce qui assurera une bonne cohabitation avec les activités de la médiathèque (accueil des TAP les mardi et jeudi de 15h à 16h30).

## **7/ Canalisation Rue du 11 Novembre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du problème d'effondrement partiel rencontré sur la canalisation d'eaux usées rue du 11 novembre. Une inspection télévisée de la canalisation a révélé ce problème sur un linéaire de 20 à 30 mètres.

Une inspection des réseaux situés à proximité permettra de définir l'étendue du problème. Pour le moment, l'enfouissement des tampons situés Chemin St Lazare suite à la réfection de la chaussée empêche de terminer l'inspection télévisée complémentaire. La mise à niveau des tampons a été commandée à Véolia.

La connaissance du réseau sur ce secteur permettra de décider si la Commune doit procéder à une simple réparation ou à un renouvellement plus conséquent de la canalisation.

## **INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs au futur centre socioculturel ont débuté. Une étude de sol complémentaire a été lancée, car l'étude initiale soulignait un risque de cavités. Une consultation sera bientôt lancée pour la réalisation sur la parcelle limitrophe d'un bassin de rétention avec une canalisation en direction des étangs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Maryse Tripier souhaite savoir si la presse locale reçue en mairie peut être mise à disposition à la médiathèque communale. Monsieur le Maire n'y voit aucun inconvénient.

Madame Dominique Denis souhaite connaître le niveau d'inscription aux temps d'activités périscolaires. Madame Eliane Cognot précise que 98 enfants sur 130 enfants scolarisés en élémentaire sont pour le moment inscrits.

Madame Maryse Tripier souhaite savoir si des bénévoles se sont engagés pour l'encadrement des enfants. Madame Eliane Cognot précise que les deux associations sportives (football et badminton), parties prenantes dans les TAP, mettront à disposition deux bénévoles chacune. Mme Touchard et Mme Grégoire, conseillères municipales, participeront également. Une dernière réunion de mise au point aura lieu en mairie le 1<sup>er</sup> septembre à 14h.

Monsieur le Maire précise que la nouvelle salle de motricité à l'école élémentaire sera disponible dès la rentrée pour l'organisation de ces activités. Les deux classes inoccupées dans le bâtiment réhabilité pourront être utilisées ultérieurement pour les activités manuelles. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la première période des TAP fera l'objet d'une évaluation, avec une enquête menée auprès des parents. Enfin, Madame Cognot rappelle que chaque groupe d'enfants sera encadré au minimum par un agent qualifié.

Madame Dorothee Galopin signale au Conseil qu'un appel à boycott pour les horaires du mercredi circule sur internet, ainsi qu'un appel à la grève nationale le 06 septembre.

Monsieur Philippe Moreau souhaite revenir sur les incivilités rencontrées cet été, et attend le démarrage de la Commission Sécurité afin de pouvoir lancer une réflexion autour cette problématique. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que chaque incivilité survenue sur la Commune a fait l'objet d'un signalement auprès de la Gendarmerie et que le PSIG a effectué des passages sur la Commune.

Madame Monique Piot s'interroge sur l'entretien des berges du Vernisson. Monsieur le Maire prendra contact avec le SIVLO pour savoir qui doit s'occuper de l'entretien.

Fin de séance : 21h30

**Membres du Conseil Municipal présents  
lors de la séance du Conseil Municipal en date du 29 août 2014**

Michel LE ROUX	Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT
Bernadette CORJON	Jean-Marc SECQUEVILLE	Simone TOUCHARD	Jean-Loup OUDIN
Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Luc PICARD
Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS
Jean-Claude GOMA	Dorothee GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	